

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 10 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : 02 décembre 2019.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 08
Votants : 11*

Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 00 Abstention : 00

Présents : M. VOLLE – Mme CROZIER — M. HILAIRE – M. GAUTHIER –
M. BOUNIARD - M. CORNET – Mme GRENIER – Mme PIQUEMAL.

Excusés : M. EUVRARD a donné procuration à M. BOUNIARD.
M. JOLLIVET a donné procuration à M. GAUTHIER.
Mme PEREZ a donné procuration à M. VOLLE.
Mme BEUGNET.

Absents : Mme RAMUS, M. RIFFARD et Mme LEBRAT.

Monsieur Philippe BOUNIARD a été élu secrétaire.

Objet : Subvention exceptionnelle à la commune du Teil suite au séisme du 11 novembre 2019.

Le 11 novembre 2019, un séisme d'une magnitude de 5.4 sur l'échelle de Richter a frappé la ville du Teil.

La commune a subi des dégâts considérables et exceptionnels qui se chiffrent en millions d'euros. A ce jour, 895 habitations sont touchées, de nombreux édifices publics sont détruits : 4 écoles, l'espace culturel, 2 églises, le centre socioculturel, de nombreuses voiries, une partie de l'hôtel de ville.

Le maire du Teil a lancé un appel solennel au don à toutes les communes et intercommunalités de France.

La commune souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité.

.../...

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à la commune du TEIL.

Cette subvention pourrait être de 13 000 €, versée comme suite :

- 3 000 € en décembre 2019.
- 10 000 € en janvier 2020.

Ceci étant exposé, il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;
- ENTENDU le rapport de présentation,
- CONSIDERANT que la commune souhaite s'associer à l'élan national de solidarité en faveur de la commune du TEIL,
- DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle à la Commune du Teil d'un montant de 13 000 €.
- CHARGE son Maire de verser la subvention comme suit :
 - 3 000 € en décembre 2019.
 - 10 000 € en janvier 2020.
- DONNE pouvoir à M le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 10 décembre 2019,

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 11 décembre 2019
LE MAIRE,
André VOLLE.

